

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.12.2017

V - 4

Révision: 13.12.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: **DURCISSEUR P MEC**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées non déterminé
- Emploi de la substance / de la préparation : Durcisseur
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/Fournisseur :

SOLOPLAST-VOSSCHEMIE

Z. I. Le Fontanil

Tél. : 04 76 75 42 38

Rue du Pré Didier

Fax : 04 76 56 14 49

38522 SAINT-EGREVE Cedex E-Mail : info1@soloplast.fr**Numéro d'appel d'urgence :**

INRS/ORFILA : Tél : 01 45 42 59 59

<http://www.centres-antipoison.net>**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Org. Perox. D H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.12.2017

V - 4

Révision: 13.12.2017

Nom du produit: DURCISSEUR P MEC



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.



GHS07

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· **2.2 Éléments d'étiquetage :**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger :**



GHS02 GHS05 GHS07

· **Mention d'avertissement :** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

butanone-2, peroxyde

4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

eau oxygénée

· **Mentions de danger :**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· **Conseils de prudence :**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.12.2017

V - 4

Révision: 13.12.2017

Nom du produit: DURCISSEUR P MEC

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

• 2.3 Autres dangers :

Décomposition thermique à partir de 62 °C (SADT)
Prend feu au contact avec des matières combustibles ou autres substances à pouvoir dégradant.
Effet sur la propagation du feu lié au dégagement d'oxygène.
Respecter le point 10

• Résultats des évaluations PBT et vPvB :

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

• 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

• Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

• Composants dangereux:

CAS: 131-11-3 EINECS: 205-011-6 Reg.nr.: 01-2119437229-36	phthalate de diméthyle substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	25-50%
CAS: 1338-23-4 Numéro CE: 700-954-4 Reg.nr.: 01-2119514691-43	butanone-2, peroxyde Org. Perox. D, H242; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332	25-50%
CAS: 123-42-2 EINECS: 204-626-7 Reg.nr.: 01-2119473975-21	4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone Flam. Liq. 3, H226; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	10-25%
CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Reg.nr.: 01-2119457290-43	butanone Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	1,0-6,0%
CAS: 7722-84-1 EINECS: 231-765-0 Reg.nr.: 01-2119485845-22	eau oxygénée Ox. Liq. 1, H271; Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412	1,0-4,0%
CAS: 102-82-9 EINECS: 203-058-7	tributylamine Acute Tox. 2, H310; Acute Tox. 1, H330; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315	0,1-<1%

• Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

• 4.1 Description des premiers secours :

• Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Autoprotection du secouriste d'urgence.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.12.2017

V - 4

Révision: 13.12.2017

Nom du produit: DURCISSEUR PMEC**• EN CAS D'INHALATION:**

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

• EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Demander immédiatement conseil à un médecin.

• EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.

• EN CAS D'INGESTION:

Rincer la bouche.
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

• 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Pas d'autres informations importantes disponibles.**• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**• 5.1 Moyens d'extinction :****• Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.
Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

• 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
En cas d'incendie, le produit favorise la combustion.

Risque d'explosion en absence de feu lié au mélange vapeur/air dégagé lors de la décomposition.

• 5.3 Conseils aux pompiers :**• Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

• Autres indications :

Si possible, éloigner immédiatement le(s) récipient(s) non endommagé(s) de la zone de danger.
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**• 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**

Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Respecter le point 10

• 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.12.2017

V - 4

Révision: 13.12.2017

Nom du produit: DURCISSEUR P MEC**• 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Eponger avec un produit absorbant, inerte, non combustible (par ex. sable, gel de silice, absorbant acide, agglomérant universel).

Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

Respecter le point 10

• 6.4 Référence à d'autres rubriques :

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**• 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Ne jamais remettre le produit non utilisé dans son emballage d'origine – risque de décomposition !

Il faut limiter le stockage sur le lieu de travail.

Résiste seulement aux matières inertes.

Matériaux appropriés: Acier inoxydable (DIN 1.4571), PVC, polyéthylène, appareillage à revêtement vitrifié.

Tenir à l'écart d'impuretés, rouille, produits chimiques, en particulier des réducteurs, acides, solutions alcalines, amines et composés de métaux lourds (tel que accélérateurs, agents dessiccateurs, savons métalliques). Éviter les flammes nues, les étincelles, autres sources d'ignition et le soleil direct.

Éviter tout contact direct avec des accélérateurs.

Veiller à un dosage et une addition séparés lors du traitement de la résine polyester.

Ne jamais fermer hermétiquement le fût afin d'empêcher une montée en pression dangereuse liée à une éventuelle décomposition.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Respecter les valeurs limites sur le lieu du travail et/ou autres limites.

• Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de la chaleur.

Protéger du rayonnement solaire.

Éviter les chocs et les frictions.

A partir de 60°C décomposition avec formation de vapeurs/gaz explosifs

Éviter les flammes nues, les étincelles, autres sources d'ignition et le soleil direct.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Protection antidéflagrante exigée.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Effet sur la propagation du feu lié au dégagement d'oxygène.

A protéger contre les matières non compatibles, les salissures et températures élevées.

Respecter le point 10

• 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :**• Stockage:****• Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit frais.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

Respecter les dispositions de la loi existante en matière de protection des eaux .

N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.12.2017

V - 4

Révision: 13.12.2017

Nom du produit: DURCISSEUR PMEC

• **Indications concernant le stockage commun:**

Entreposer à l'écart d'autres produits chimiques, surtout à l'écart d'agents activateurs.

Ne pas stocker avec les aliments.

• **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Protéger contre les impuretés.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.

• **Température de stockage recommandée:** -10 - < 30°C

• **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

• **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

• **8.1 Paramètres de contrôle :**

• **Composants présentant des valeurs-seuils à surveiller par poste de travail:**

131-11-3 phtalate de diméthyle

VME (France)	Valeur à long terme: 5 mg/m ³
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 5 e mg/m ³

123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

VME (France)	Valeur à long terme: 240 mg/m ³ , 50 ppm
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 192 mg/m ³ , 40 ppm Valeur à long terme: 96 mg/m ³ , 20 ppm H;

78-93-3 butanone

VME (France)	Valeur momentanée: 900 mg/m ³ , 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m ³ , 200 ppm risque de pénétration percutanée
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 900 mg/m ³ , 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m ³ , 200 ppm
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 590 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme: 590 mg/m ³ , 200 ppm H B SSc;

7722-84-1 eau oxygénée

VME (France)	Valeur à long terme: 1,5 mg/m ³ , 1 ppm
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 0,71 mg/m ³ , 0,5 ppm Valeur à long terme: 0,71 mg/m ³ , 0,5 ppm SSc;

• **DNEL :**

131-11-3 phtalate de diméthyle

Oral	Long-term exposure - systemic effects	25 mg/kg bw/day (general population)
Cutané	Long-term exposure - systemic effects	60 mg/kg bw/day (general population) 100 mg/kg bw/day (worker)
Inhalatoire	Long-term exposure - systemic effects	87 mg/m ³ (general population)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.12.2017

V - 4

Révision: 13.12.2017

Nom du produit: DURCISSEUR PMEC

		294 mg/m ³ (worker)
1338-23-4 butanone-2, peroxyde		
Oral	Long-term exposure - systemic effects	0,75 mg/kg bw/day (general population)
Cutané	Long-term exposure - systemic effects	1,5 mg/kg bw/day (general population) 3 mg/kg bw/day (worker)
Inhalatoire	Long-term exposure - systemic effects	1,125 mg/m ³ (general population) 5,288 mg/m ³ (worker)
123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone		
Oral	Long-term exposure - systemic effects	3,4 mg/kg bw/day (general population)
Cutané	Long-term exposure - systemic effects	3,4 mg/kg bw/day (general population) 9,4 mg/kg bw/day (worker)
Inhalatoire	Long-term exposure - systemic effects	11,8 mg/m ³ (general population) 66,4 mg/m ³ (worker)
	Acute/short-term exposure - local effects	120 mg/m ³ (general population) 240 mg/m ³ (worker)
	Long-term exposure - local effects	11,8 mg/m ³ (general population) 66,4 mg/m ³ (worker)
7722-84-1 eau oxygénée		
Inhalatoire	Acute/short-term exposure - local effects	1,93 mg/m ³ (general population) 3 mg/m ³ (worker)
	Long-term exposure - local effects	0,21 mg/m ³ (general population) 1,4 mg/m ³ (worker)
78-93-3 butanone		
Oral	Long-term exposure - systemic effects	31 mg/kg bw/day (general population)
Cutané	Long-term exposure - systemic effects	412 mg/kg bw/day (general population) 1.161 mg/kg bw/day (worker)
Inhalatoire	Long-term exposure - systemic effects	106 mg/m ³ (general population) 600 mg/m ³ (worker)
· PNEC :		
131-11-3 phtalate de diméthyle		
PNEC aqua	192 mg/l (freshwater)	
	0,0192 mg/l (marine water)	
PNEC sediment	1.403 mg/kg (freshwater)	
PNEC STP	4 mg/l	
PNEC soil	3,16 mg/kg (soil dw)	
1338-23-4 butanone-2, peroxyde		
PNEC aqua	0,0056 mg/l (freshwater)	
	0,00056 mg/l (marine water)	
	0,056 mg/l (intermittent releases)	
PNEC sediment	0,0876 mg/kg (freshwater)	
	0,00876 mg/kg (marine water)	
PNEC STP	1,2 mg/l	

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.12.2017

V - 4

Révision: 13.12.2017

Nom du produit: DURCISSEUR PMEC

123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone	
<i>PNEC aqua</i>	2 mg/l (freshwater) 0,2 mg/l (marine water)
<i>PNEC sediment</i>	9,06 mg/kg (freshwater) 0,91 mg/kg (marine water)
<i>PNEC STP</i>	82 mg/l
<i>PNEC soil</i>	0,63 mg/kg (soil dw)
7722-84-1 eau oxygénée	
<i>PNEC aqua</i>	0,0126 mg/l (freshwater) 0,0126 mg/l (marine water) 0,0138 mg/l (intermittent releases)
<i>PNEC sediment</i>	47 mg/kg (freshwater) 47 mg/kg (marine water)
<i>PNEC STP</i>	4,66 mg/l
<i>PNEC soil</i>	0,0023 mg/kg
78-93-3 butanone	
<i>PNEC aqua</i>	55,8 mg/l (freshwater) 55,8 mg/l (marine water) 55,8 mg/l (intermittent releases)
<i>PNEC sediment</i>	284,74 mg/kg (freshwater) 284,7 mg/kg (marine water)
<i>PNEC STP</i>	709 mg/l
<i>PNEC soil</i>	22,5 mg/kg
<i>PNEC oral</i>	1.000 mg/kg
• Composants présentant des valeurs limites biologiques:	
78-93-3 butanone	
<i>BAT (Suisse)</i>	2 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: 2-Butanone (PMEC)

• Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

• 8.2 Contrôles de l'exposition :

• Equipement de protection individuel:

• Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

• Protection respiratoire:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.12.2017

V - 4

Révision: 13.12.2017

Nom du produit: DURCISSEUR PMEC

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Filtre A/P2

Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants :

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Gants en néoprène

Gants en PVC

Gants en caoutchouc synthétique

Temps de pénétration du matériau des gants :

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

<ul style="list-style-type: none"> • 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles • Indications générales • Aspect: • Forme: Liquide • Couleur: Incolore • Odeur: Acre 	
• valeur du pH à 20 °C:	4.7
<ul style="list-style-type: none"> • Changement d'état • Point de fusion/point de congélation: Non déterminé. • Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé. 	
• Point d'éclair	55 °C (ISO 3679)
• Température d'inflammation:	
• Température de décomposition:	62 °C (SADT (25 kg))
• Température d'auto-inflammabilité:	Respecter le point 10
• Propriétés explosives:	Respecter le point 10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.12.2017

V - 4

Révision: 13.12.2017

Nom du produit: DURCISSEUR P MEC

· Pression de vapeur à 20 °C:	20 hPa
· Densité à 20 °C:	~ 1,1 g/cm ³
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Partiellement miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	non déterminé
· Viscosité:	
Dynamique à 20 °C:	16 mPas
Cinématique:	non déterminé
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.2 Stabilité chimique :**
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
Résiste seulement aux matières inertes.
Matériaux appropriés: Acier inoxydable (DIN 1.4571), PVC, polyéthylène, appareillage à revêtement vitrifié.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses :**
La décomposition thermique ou le contact direct avec un grand nombre de matières étrangères, tel que des réducteurs (ex. agents accélérants d'amines), composés de métaux lourds (en particulier les accélérateurs au cobalt), acides ou solutions alcalines, peut provoquer des réactions de décomposition autoaccéléérées dangereuses, ou pire des explosions ou incendies.
- **10.4 Conditions à éviter :**
Tenir à l'abri de la chaleur.
Eviter les flammes nues, les étincelles, autres sources d'ignition et le soleil direct.
Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
Décomposition thermique à partir de 62 °C (SADT)
- **10.5 Matières incompatibles:**
Tenir à l'écart d'impuretés, rouille, produits chimiques, en particulier des réducteurs, acides, solutions alcalines, amines et composés de métaux lourds (tel que accélérateurs, agents dessiccatifs, savons métalliques).
Eviter tout contact direct avec des accélérateurs.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Formation de différents produits organiques de décomposition ainsi que de vapeurs/gaz inflammables et explosifs liée à la décomposition.
Danger de formation de produits pyrolysés toxiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**
Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

131-11-3 phtalate de diméthyle

Oral	LD 50	>2.400 mg/kg (rat)
Cutané	LD50	>10.000 mg/kg (lapin)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.12.2017

V - 4

Révision: 13.12.2017

Nom du produit: DURCISSEUR P MEC

Inhalatoire	LC50 /6h	9,3 mg/l
1338-23-4 butanone-2, peroxyde		
Oral	LD50	1.017 mg/kg (rat) (OECD-401 (35-39% in DMP))
Cutané	LD50	4.000 mg/kg (lapin)
123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone		
Oral	LD50	3.002 mg/kg (rat) (OECD 401)
Cutané	LD50	13.630 mg/kg (rab)
	LD 50	>1.875 mg/kg (rat) (OECD 402)
Inhalatoire	LC 50 / 4h	>7,6 mg/l (rat) (OECD 403)
	LC50 /4h	500-1.900 mg/m ³ (souris)
7722-84-1 eau oxygénée		
Oral	LD50	693,7 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC 50 / 4h	>0,17 mg/l (rat)
78-93-3 butanone		
Oral	LD50	>2.193 mg/kg (rat)
Cutané	LD50	5.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 /4h	34 mg/m ³ (rat)
102-82-9 tributylamine		
Oral	LD50	420 mg/kg (rat)
Cutané	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
		190 mg/kg (lapin) ((100%))
Inhalatoire	LC50 /4h	0,5 mg/l (rat) (OECD 403, vapour)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée :**
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire :**
Provoque des lésions oculaires graves.

• Toxicité subaiguë à chronique:
131-11-3 phtalate de diméthyle

Oral	NOAEL	1.000 mg/kg (rat) (bw/day, 24 month)
------	-------	--------------------------------------

123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

Oral	NOAEL	300 mg/kg (rat) (6 weeks, liver, kidney)
Inhalatoire	NOAEL	1.041 mg/l (rat) (6 weeks, liver, kidney)
	LOAEL	0,48 mg/l (human)

- **Indications toxicologiques complémentaires:** Peut irriter les voies respiratoires.
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) :**

• Toxicité reproductive/Fertilité :
123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

Oral	NOAEL (fertility)	30-100 mg/kg (rat, parents) (OECD 422) 300 mg/kg (rat, F1) (OECD 422)
Inhalatoire	NOAEL (fertility)	4,1 mg/l (rat, parents) (OECD 416) 4,1 mg/l (rat, F1) (OECD 416)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.12.2017

V - 4

Révision: 13.12.2017

Nom du produit: DURCISSEUR PMEC

· Toxicité pour la reproduction/Tératogénicité :		
131-11-3 phtalate de diméthyle		
Oral	NOAEL (developmental toxicity)	3.570 mg/kg (rat) (OECD 414)
	NOAEL (maternally)	840 mg/kg (rat) (OECD 414)
123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone		
Inhalatoire	NOAEL (teratogenicity)	4,1 mg/l (rat) (OECD 414)

- **Mutagénicité sur les cellules germinales :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :**
Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
· 12.1 Toxicité :

· Toxicité aquatique:	
131-11-3 phtalate de diméthyle	
EC10/72h	193,09 mg/l (desmodesmus subspicatus)
EC50/48h	33 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	259,76 mg/l (desmodesmus subspicatus)
EC50/96h	39,9 mg/l (algae) (Raphidocelis subcapitata)
LC50/96h	50 mg/l (Lepomis macrochirus)
	39 mg/l (pimephales promelas)
NOEC	9,6 mg/l (daphnia magna) (21 d)
	11 mg/l (oncorhynchus mykiss) (102 d)
1338-23-4 butanone-2, peroxyde	
EC50/48h	39 mg/l (daphnia magna) (OECD-202)
EC50/72h	5,6 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD-201)
LC50/96h	44,2 mg/l (poecilia reticulata) (OECD-203) 2,1 mg/l
NOEC	(Pseudokirchneriella subcapitata)
123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone	
EC50	9.016 mg/l (daphnia) (24h, OECD 203)
EC50/48h	>1.000 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
EC50/72h	>100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
EC50/0.5h	17 mg/l (activated slugde)
LC50/96h	420 mg/l (Lepomis macrochirus)
	>100 mg/l (Oryzias latipes) (OECD 203)
NOEC	100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201, 72h)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.12.2017

V - 4

Révision: 13.12.2017

Nom du produit: DURCISSEUR P MEC

NOEC (aqua chron.)	>100 mg/l (daphnia magna) (21 d)
NOEL	825 mg/l (pseudomonas putida)
TGK = toxicity threshold concentration	825 mg/l (pseudomonas putida) (16h, inhibition test)
7722-84-1 eau oxygénée	
EC50/48h	2,4 mg/l (daphnia)
EC50/72h	1,38 mg/l (Skeletonema costatum)
LC50/96h	16,4 mg/l (pimephales promelas)
NOEC	0,63 mg/l (daphnia magna) (21 d) 0,63 mg/l (Skeletonema costatum) (72 h)
78-93-3 butanone	
EC50/48h	308 mg/l (daphnia magna)
LC50/96h	3.220 mg/l (Lepomis macrochirus) 2.993 mg/l (pimephales promelas)
102-82-9 tributylamine	
EC10/72h	1,4 mg/l (desmodesmus subspicatus)
EC50/72h	1,4 mg/l (desmodesmus subspicatus) (DIN 38412)
LC50	>10 mg/l (danio rerio) (28 d) 8 mg/l (daphnia magna) (48 h)
NOEC	315 mg/l (danio rerio) (28 d)

12.2 Persistance et dégradabilité :
Facilement biodégradable.

131-11-3 phtalate de diméthyle	
Biodegradation	96-98 % (28d, OECD 301 E)
1338-23-4 butanone-2, peroxyde	
Biodegradation	87 % (28 d (OECD- 301D))
123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone	
Biodegradation	98,51 % (OECD 301A, 28d)
7722-84-1 eau oxygénée	
Biodegradation	>99 % (30 min)
12.3 Potentiel de bioaccumulation :	
131-11-3 phtalate de diméthyle	
log Kow	1,56 (OECD 107)
BCF	57 (Lepomis macrochirus) (21 day, OECD 305)
1338-23-4 butanone-2, peroxyde	
log Kow	<0,3 (OECD 117)
123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone	
log Kow	≤0,09
BCF	0,5
7722-84-1 eau oxygénée	
log Kow	≤1,57
78-93-3 butanone	
log Kow	0,3

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.12.2017

V - 4

Révision: 13.12.2017

Nom du produit: DURCISSEUR P MEC

Kow	2
Comportement dans les compartiments de l'environnement:	
12.4 Mobilité dans le sol :	
131-11-3 phtalate de diméthyle	
log Koc	1,57
123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone	
log Koc	0,52
Koc	3,32
78-93-3 butanone	
log Koc	0,6
Koc	3,8

- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB :**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets :**
- **Recommandations:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Diluer le produit avec un liquide inerte approprié jusqu'à obtenir une concentration en peroxyde en dessous de 10% et éliminer conformément à la loi relative à l'élimination des déchets.
- **Code déchet:**
Les codes de déchets indiqués sont considérés une recommandation. Toutefois, il est possible qu'un code de déchet différent doit être respecté à cause de particularités régionales ou spécifiques au secteur industriel.

Catalogue européen des déchets :	
16 05 06*	produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandations:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

• 14.1 Numéro ONU	
• ADR, IMDG, IATA	UN3105
• 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
• ADR	3105 PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, LIQUIDE (peroxyde de méthyléthylcétone)
• IMDG, IATA	ORGANIC PEROXIDE TYPE D, LIQUID (Methyl ethyl ketone peroxide)

*

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.12.2017

V - 4

Révision: 13.12.2017

Nom du produit: DURCISSEUR PMEC

<ul style="list-style-type: none"> · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, IMDG, IATA 	
	
<ul style="list-style-type: none"> · Classe · Étiquette 	5.2 Peroxydes organiques. 5.2
<ul style="list-style-type: none"> · 14.4 Groupe d'emballage · ADR · IMDG, IATA 	néant II
<ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement: · Polluant marin: 	Non
<ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · No EMS: · Stowage Category · Stowage Code · Segregation Code 	Attention: Peroxydes organiques. F-J,S-R D SW1 Protected from sources of heat. SG35 Stow "separated from" acids. SG36 Stow "separated from" alkalis. SG72 See 7.2.6.3.2.
<ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC 	Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> · Indications complémentaires de transport: · ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) 	125 ml Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée

 * **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I :** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO :** P6b SUBSTANCES ET MÉLANGES AUTORÉACTIFS et PEROXYDES ORGANIQUES
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII :** Conditions de limitation: 3
- **Prescriptions nationales:**
- **Indications sur les restrictions de travail:**
 Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
 Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.12.2017

V - 4

Révision: 13.12.2017

Nom du produit: DURCISSEUR PMEC

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes :

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
- H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H310 Mortel par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Acronymes et abréviations:

- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 - ICAO: International Civil Aviation Organisation
 - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 - PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 - LC50: Lethal concentration, 50 percent
 - LD50: Lethal dose, 50 percent
 - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 - Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
 - Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
 - Ox. Liq. 1: Liquides comburants – Catégorie 1
 - Org. Perox. D: Peroxydes organiques – Type C/D
 - Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
 - Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2
 - Acute Tox. 1: Toxicité aiguë – Catégorie 1
 - Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A
 - Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
 - Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
 - Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
 - Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 - STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
 - Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3
- * Données modifiées par rapport à la version précédente**

F